Image not found or type unknown

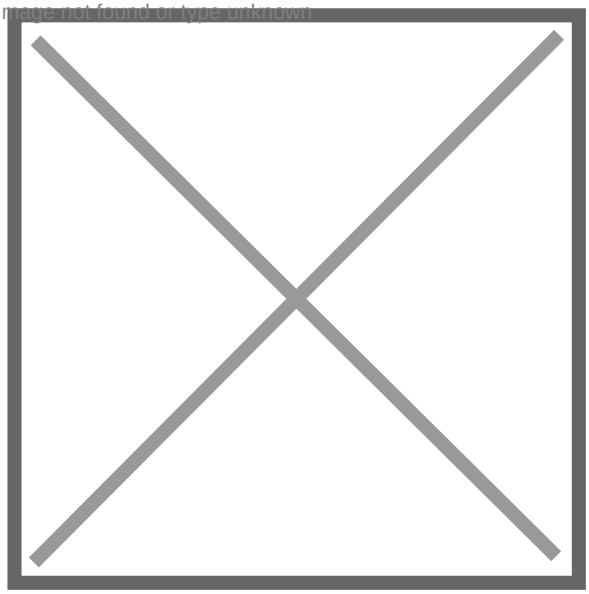

Saisi de prud'homme pour prise d'acte

Par **SStephane**, le **24/02/2012** à **16:43**

Bonjour,

J'ai posé ma démission et après une semaine mon ex-employeur a arrêté mon préavis (3mois) pour une faute grave. Ma convention collective est la SYntec.

J'ai saisi le prud'homme en requalifiant ma démission en une prise d'acte de rupture de contrat

Ma question est : si les juges ne considèrent pas mes reproches à mon ex-employeur suffisantes pour la prise d’acte. Est ce qu’ils vérifient si la cause de rupture de mon préavis est réelle et sérieuse ou non?

Merci d’avance pour votre retour

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés